

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 6 Décembre 2018 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 du Code Civil au profit de : Monsieur Dominique PIFERINI, retraité, époux de Madame Gisèle Nelly PETIT demeurant à BEUVRAIGNES (Somme) La Bergerie, né à VENACO (Haute-Corse) le 31 décembre 1911, depuis décédé à AMIENS le 16 octobre 1983.

Désignation des Biens - **SUR LA COMMUNE DE VENACO (Haute-Corse)**

Une maison mitoyenne cadastrée section AC n° 243 lieu-dit Serraggio pour une contenance de 51ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE

Adresse mail de l'étude marie.casupadovani@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)